AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-62 1015

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

(Tél. 72-58-72)

(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.

C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

I° supplément au n° 20

8/5/1962

LA MOUCHE DE LA CERISE
" RHAGOLETIS CERASI "

par V. LAGAUDE

C'est la présence de "ver" dans les cerises exportées en direction de la Grande-Bretagne, qui a motivé, ou servi de prétexte, il y a quelque trente ans à la fermeture de ce pays à notre production.

Depuis, des méthodes de lutte efficaces ont été mises au point.

Aussitôt , des mesures phytosanitaires spéciales et très strictes ont été édictées par les pays importateurs de cerises peu soucieux de s'approvisionner en fruits véreux, puisqu'il était devenu possible de faire autrement.

QUELLES SONT LES VARIETES SUSCEPTIBLES D'ETRE VEREUSES ?

Nous savons depuis longtemps quelles sont les variétés qui "prennent le ver". Nous savons que toutes variétés de cerises ou de bigarreaux mûrissant AVANT Bigarreau Reverchon sont indemnes de larves de Rhagoletis et ce DANS TOUTES SITUATIONS et TOUS LES ANS.

LES VARIETES PLUS HATIVES SONT-ELLES ENTIEREMENT INDEMNES ?

En fait, il est possible de trouver des larves de Rhagoletis dans des fruits de Burlat, de Moreau et de Belle de Mai oubliés ou délaissés et arrivés à surmaturité.

Ces variétés relativement hâtives jouent un rôle important dans l'existence de la Mouche de la cerise. Ce sont leurs fruits qui sont visités par Rhagoletis et servent à l'alimenter durant la période de 10 à 15 jours qui va de leur naissance à leur maturité sexuelle.

Ces cerises et ces bigarreaux facilitent donc l'évolution de Rhagoletis. Par ailleurs, les prélèvements alimentaires réalisés par la Mouche laissent sur les fruits visités des TRACES, fort visibles lorsqu'elles sont nombreuses, qui déprécient commercialement parlant les fruits exportés et DENONCENT AUX YEUX DES CONTROLEURS ETRANGERS la présence de Rhagoletis cerasi dans les vergers de production. Elles peuvent inciter ces contrôleurs à considérer ces cerises blessées comme SUSPECTES et peut-être même comme aptes à recéler des oeufs ou des larves. La marchandise court le risque d'être refusée et refoulée ce qui est fort dommageable pour l'expéditeur si la mésaventure survient aux confins de pays nordiques, de l'autre côté de la Manche , ou de la Méditerranée.

Il est donc exigé non seulement que les cerises exportées soient indemnes d'oeufs ou d'asticots mais encore qu'elles ne présentent pas de traces de piqûres alimentaires.

Le producteur de cerises ignore ce que deviendra sa récolte.

Elle peut être exportée et il est nécessaire qu'elle soit impeccable.

Si elle doit demeurer sur le marché national, il n'y a aucune raison pour que le consommateur français ne soit pas aussi bien soigné que son homologue étranger. Il paie aussi cher le fruit de qualité.

MOYENS DE LUTTE EXISTANT ET LEUR MODE D'ACTION.-

L'insecticide idéal devrait :

- être actif contre les mouches adultes (protection contre les piqûres alimentaires),
- être actif contre les oeufs et les jeunes larves;
- être non toxique.

Or, actuellement aucun produit ne réunit ces trois groupes de qualité. Il est donc nécessaire de recourir SUCCESSIVEMENT à deux d'entre eux.

I°/ - DES LE DEBUT DU GRAND VOL (qui coïncide avec l'arrivée à maturité de Bigarreau Jaboulay et qui est rappelé par la Station d'Avertissements Agricoles), procéder à un traitement généralisé avec une spécialité à base de D.D.T. ou d'un INSECTICIDE CHLORE non odorant.

Cette intervention réduit considérablement la population de mouches existant et épargne aux

1962-19

P.1.434

bigarreaux de mi-saison d'être détériorés par les piqûres nutriciales des mouches.

2°/ - I5 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA RECOLTE des premiers Bigarreaux Napoléon, pulvériser une spécialité à base de DIMETHOATE sur les SEULES VARIETES SENSIBLES AU "VER".

Les dosages à observer sont les suivants (par hectolitre d'eau à raison de 1000 litres/hectare - Poids donné en matière active):

a/ D.D.T. : 250 grammes
Produits assimilés : Perthane : 250 grammes
Methoxychlor : 100 grammes

b/ Diméthoate : 30 grammes
Produit assimilé : Mercaptophos : 100 grammes

Le diméthoate et le mercaptophos autorisent une DEFENSE INDIVIDUELLE et pourrait-on dire "rapprochée"

Ces substances sont peu toxiques

Leur action est surtout OVICIDE et LARVICIDE

Vis-à-vis des mouches l'efficacité existe mais est de FAIBLE DUREE (quelques heures).

On a pu observer dans les régions où ces traitements se sont généralisés une REGRESSION TRES NETTE des populations de mouches existant.

Les vergers traités régulièrement depuis 2 années consécutives peuvent se contenter D'UNE SEULE APPLICATION (la seconde) réalisée sur les seules variétés tardives.

o

o o

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Un grand nombre de lecteurs nous questionne au sujet du renouvellement des traitements rendus nécessaires par la pluie.

Nous estimons qu'une pluie de 15 mm nécessite toujours l'exécution d'un nouveau traitement ; si la protection avait déjà une semaine, une pluie de 10 mm suffit à la faire disparaître.

Bien entendu nous ne pouvons dans la plupart des cas recommander aux agriculteurs les renouvellements de traitements nécessités par le "lavage". L'observation individuelle est indispensable.

ABONNES ATTENTION

Toute demande de changement d'adresse doit nous parvenir accompagnée de 1 NF

Toute correspondance concernant la revue "Phytoma" doit nous être adressée ; cette revue n'assurant que la publication ignore les adresses de nos abonnés.

o

o o

INFORMATION

Des sorties d'Araignées rouges sont observées dans de nombreux vergers (pommiers surtout).

Exécuter un traitement acaricide.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon
Directeur-Gérant : L. BOUYX